



AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage n° 31-2016

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 73-2021 amendant le règlement de zonage n° 31-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax ».

Description de la zone concernée :

- la zone visée est située derrière l'école primaire et le parc des loisirs.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'effectuer une concordance à la suite de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme (PPU) :
 - Créer une nouvelle zone R-4 à même la zone R-2;
 - Ajouter une rue projetée dans les zones R-2 et R-4

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une **consultation écrite** du 6 décembre 2021 jusqu'à 19 h le 14 décembre 2021.

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel (dg@saintesophiedhalifax.com) ou par courrier au (10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax (Québec) GOP 1L0.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 14 décembre 2021, à 19 h, à l'hôtel de ville. Cette assemblée de consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce 6 décembre 2021.

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière